



Communauté de communes de la
Plaine de l'Ain

Rapport d'activités 2024

Conseil de développement
de la Communauté de communes
de la Plaine de l'Ain

Le Conseil de développement	3
Préambule	3
<i>La composition du Conseil de développement.....</i>	<i>3</i>
<i>Les modalités de travail.....</i>	<i>5</i>
L'activité du Conseil de développement en 2024	6
<i>La mise en place de la dynamique de l'instance</i>	<i>6</i>
Bilan quantitatif sur le nombre de réunions en 2024	6
<i>Les Assemblées plénières.....</i>	<i>7</i>
<i>Les réunions thématiques, le cœur du travail de ce Conseil de développement.....</i>	<i>8</i>
Le groupe de travail culture / tourisme / éducation	8
Le groupe de travail mobilité / économie	9
Le groupe de travail environnement.....	9
<i>Les appuis au Conseil de développement</i>	<i>10</i>
Les appuis politiques et techniques	10
Les appuis logistiques.....	12
Les appuis stratégiques et dans l'animation	12
Analyse et perspectives.....	12
<i>Evaluation des enjeux 2024</i>	<i>13</i>
<i>Les enjeux pour l'année 2025</i>	<i>13</i>
Annexes	13

Le Conseil de développement

Préambule

Le Conseil de Développement de la Plaine de l'Ain est une instance participative qui permet un développement concerté du territoire, dans l'intérêt général de celui-ci et de ses habitants. Le Conseil de Développement de la Plaine de l'Ain est composé de représentants des milieux économiques, sociaux, éducatifs, associatifs, scientifiques. Il a été institué par décision du conseil communautaire le 4 mars 2021.

Trois missions principales caractérisent le Conseil de Développement de la Plaine de l'Ain :

- Participer par ses avis à la construction des politiques locales dans le souci de l'intérêt général
- Proposer des avis sur les enjeux et les projets du bassin de vie de la Plaine de l'Ain
- Valoriser les approches citoyennes innovantes, transversales et plurielles

La composition du Conseil de développement

Les membres ont été désignés par cooptation, c'est-à-dire que la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain propose des personnalités pour composer les 6 collèges. Si ils acceptent, ils deviennent membres du Conseil de développement.

La parité et la représentation diversifiée sont obligatoires (article L5741-1 du *CGCT*), ce qui a conduit à la liste ci-dessous :

Collège 1 Milieux économiques

Monsieur	MAISONNEUVE Pierre-Yves
Madame	SCHLIENGER Nathalie
Madame	KIRATI Belcem
Monsieur	BALTHAZARD Alexis
Monsieur	CHARIGNON Christian
Madame	CLESSE Roxanne

Collège 2 Milieux sociaux

Madame	HOHMANN Sophie
Madame	ROLLET Agnès
Madame	LOPEZ Laurine
Monsieur	MAULET Jean-Pierre
Monsieur	BUTAYE Patrice

Collège 3 Milieux culturels

Monsieur	DAMIDOT Yvan
Madame	CINQUIN Marie-Jo
Monsieur	BIZERAY Daniel
Madame	GARIOUD Isabelle

Madame	MAUFFREY Danièle
--------	------------------

Collège 4 Milieux éducatifs

Madame	OLIVIER POULAIN Myriam
Monsieur	MISSILLIER Jean-Philippe
Madame	ROGER Christelle
Madame	PAGE Laetitia
Madame	MEYER Cindy

Collège 5 Milieux scientifiques

Monsieur	DALMAZ Patrick
Monsieur	DATRY Thibault
Monsieur	GILLOTTE Philippe
Monsieur	GROSCLAUDE Gilbert
Monsieur	OUAIDA Bassam

Collège 6 Milieux environnementaux

Monsieur	FLEJOU Gérard
Monsieur	SARNELLI Frédéric
Madame	MELLET Fanny
Monsieur	GRANGER David
Madame	BARTHE-MONNIER Tatiana

Collège 1 Milieux économiques

Monsieur	MAISONNEUVE Pierre-Yves
Madame	KIRATI Belcem
Monsieur	BALTHAZARD Alexis
Monsieur	CHARIGNON Christian

Collège 2 Milieux sociaux

Madame	HOHMANN Sophie
Madame	ROLLET Agnès
Monsieur	BUTAYE Patrice

Collège 3 Milieux culturels

Monsieur	BIZERAY Daniel
Madame	GARIOUD Isabelle
Madame	MAUFFREY Danièle
Monsieur	MARMONNIER Gérard

Collège 4 Milieux éducatifs

Madame	OLIVIER POULAIN Myriam
--------	------------------------

Monsieur	MISSILLIER Jean-Philippe
Madame	ROGER Christelle
Madame	PAGE Laetitia
Madame	MEYER Cindy

Collège 5 Milieux scientifiques

Monsieur	DALMAZ Patrick
Monsieur	DATRY Thibault
Monsieur	GILLOTTE Philippe
Monsieur	GROSCLAUDE Gilbert
Monsieur	OUAIDA Bassam

Collège 6 Milieux environnementaux

Monsieur	FLEJOU Gérard
Monsieur	SARNELLI Frédéric
Madame	MELLET Fanny
Madame	BARTHE-MONNIER Tatiana

Les modalités de travail

Les modalités de fonctionnement et l'organisation interne du Conseil de Développement ont été votées le 29 avril 2021 grâce à l'**adoption d'un règlement intérieur** (*voir document en annexe*).

Le Conseil de développement met en place une gouvernance démocratique avec :

- L'Assemblée plénière, organe de décision et d'orientation
- La co-présidence en charge de représenter l'instance et de préparer l'ordre du jour des plénières
- Les groupes de travail chargés de travailler sur les avis et les sujets portés par l'Assemblée plénière

L'activité du Conseil de développement en 2024

La mise en place de la dynamique de l'instance

Le Conseil de développement de la Plaine de l'Ain a vu le jour en 2021. Ses modalités de fonctionnement et son organisation interne ont été votées le 29 avril 2021 grâce à l'adoption de son règlement intérieur.

Depuis le lancement, les groupes de travail se réunissent régulièrement, une dynamique est en marche et se maintient aussi en 2024. Les membres des groupes de travail environnement et culture se sont souvent retrouvés pour avancer leurs réflexions. Le groupe de travail mobilité et économie a redémarré en 2024 avec le lancement d'un nouveau sujet. Cependant, celui-ci est dépendant du calendrier de ce projet, ce qui a ralenti l'avancée des réflexions.

Bilan quantitatif sur le nombre de réunions en 2024



Les Assemblées plénières



29 janvier 2024

Exposition sur les rivières intermittentes
Avancée des groupes de travail
Rapport d'activités et bilan
Questions
Point sur la plateforme partagée Notion

7 novembre 2024

Avancée des groupes de travail
Echanges
Bilan du mandat
Travail sur le renouvellement du mandat



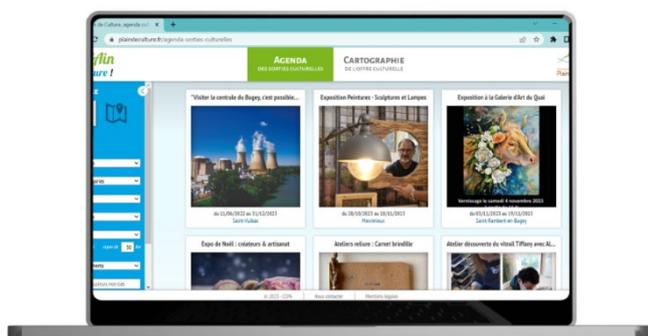
Les réunions thématiques, le cœur du travail de ce Conseil de développement

En 2021, le Conseil de développement s'est structuré en trois groupes de travail :

- Culture/ tourisme / éducation
- Mobilité / économie
- Environnement.

Ces trois groupes continuent de se réunir pour approfondir leurs réflexions respectives et alimenter la CCPA à ces sujets.

Le groupe de travail culture / tourisme / éducation



L'année 2022 a permis au groupe de travail culture d'avancer sur sa problématique « Comment faire un état des lieux de la pratique culturelle sur le territoire afin de la faire mieux connaître voire de l'enrichir ? » avec l'élaboration d'un inventaire de l'offre culturelle du territoire de la CCPA. En 2023, les membres du groupe ont concrétisé leur réflexion à travers la conception d'un site internet dédié à l'offre culturelle du territoire.

L'année 2024 a été celle du lancement du site internet auprès des associations, des élus et des habitants du territoire.

Le premier semestre a permis de finaliser la conception (logo, rubriques, cartographie, espace association, etc.) et de travailler sur la campagne de communication. La mise en ligne du site internet a eu lieu en mai.

Le travail sur la campagne de communication a intégré :

- Un contact avec les différentes associations pour les inciter à s'inscrire sur le site.
- Une présentation du site internet en conseil communautaire par deux membres du groupe de travail.
- Un contact avec les mairies de la CCPA pour les inciter à communiquer sur ce site auprès de leurs associations locales.
- Une participation à certains forums des associations par des membres du groupe de travail pour présenter le site internet aux associations.
- L'élaboration d'un document de communication pour présenter le site internet aux associations et les inciter à y inscrire leur structure.
- Un tutoriel a été créé afin de compléter le document communicant précédent.

L'ORIGINE DU PROJET
En avril 2021, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain a mis en place un conseil de développement, une instance participative obligatoire pour les Communautés de communes de plus de 50 000 habitants.
3 groupes de travail se sont formés, dont un sur le thème de la culture. Une mission de recensement de l'offre culturelle présente sur les 53 communes a été réalisée.

LE CONSTAT ?
Malgré une offre culturelle très riche sur le territoire, il ressort de cette étude un manque d'information pour les habitants et une difficulté pour le milieu associatif à communiquer sur les activités et événements.

LA SOLUTION ADOPTÉE :
Créer un site internet qui recense en temps réel l'offre culturelle du territoire dans toutes ses diversité.

ACTIVITÉS RÉGULIÈRES **ÉVÉNEMENTS PONCTUELS** **LIEUX CULTURELS**

CET OUTIL A ÉTÉ IMAGINÉ POUR VOUS, FAITES-LE VIVRE !

Faites connaître votre structure + vos activités régulières

Faites la promotion de vos événements ponctuels

DÉCOUVRIR PLAINEDECULTURE.FR

1 OUTIL, 2 FAÇONS DE PRÉSENTER TOUTE L'OFFRE CULTURELLE DU TERRITOIRE DE LA CCPA :

UNE CARTOGRAPHIE des activités, planning, coordonnées des structures...

UN AGENDA des événements culturels à venir sur le territoire.

DES FILTRES permettant à l'utilisateur de trier et afficher uniquement les activités ou événements qui l'intéressent !

COMMENT APPARAÎTRE SUR LE SITE ?

Inscrire votre structure et ses activités régulières

Faire la promotion d'un événement ponctuel

Créer un compte « association »
Après validation du compte par la CCPA, rentrer vos coordonnées
Ajouter des activités
À tout moment, mettre à jour vos informations

Inscrirez votre événement directement sur le site en cliquant sur « Proposer un événement »
NB : le site est réalisé avec Apollon, l'application de l'équipement sur un seul des deux sites suffit.

» <https://plaindeculture.fr/espace-associations>

» <https://plaindeculture.fr/agenda-sorties-culturelles>

» WWW.PLAINEDECULTURE.FR

Au deuxième semestre, le groupe s'est concentré sur le suivi du site internet et le retour des utilisateurs.

Il s'agit désormais de maintenir un suivi de ce nouvel outil et de continuer à le faire connaître.

Le groupe de travail mobilité / économie

En 2024, le groupe de travail mobilité et économie a souhaité travailler sur les évolutions du territoire et proposer des réflexions qui intègrent les besoins pour l'habitat, la mobilité, l'économie et l'environnement. Cette réflexion vise à anticiper les évolutions démographiques et sociales pour fournir des recommandations utiles aux élus et garantir la vivabilité du territoire.

Le groupe a défini un enjeu prioritaire : celui de l'anticipation des nouveaux arrivants. Avec l'arrivée prévue de 7 000 salariés pour travailler sur l'EPR, la réflexion porte sur les meilleures pratiques pour accueillir ces nouveaux habitants, en veillant à leur intégration. Cette évolution démographique soulève des questions sur l'aménagement urbain, la densification de l'habitat et les infrastructures nécessaires.

2024 a permis au groupe d'orienter ses réflexions sur la vivabilité d'un territoire attractif avec une hausse démographique brutale en lien avec un projet sur le territoire. Il a pu à cet égard rencontrer M. Olivier Premillieu, chef de projet du Syndicat Mixte BUCOPA et M. Olivier Demoulin, responsable Grands Projets à la CCPA. Cette première étape de récolte des données est indispensable pour travailler à des propositions futures quant à la vivabilité du territoire.

Le groupe de travail environnement



En 2024, le Groupe Environnement a poursuivi son travail avec une année riche en actions, rencontres et réflexions.

Les réflexions ont tourné autour de plusieurs thématiques, par exemple l'autonomie alimentaire. Cela s'est traduit par plusieurs axes de travail :

- Étudier les capacités foncières disponibles et leur gestion pour favoriser une agriculture locale.
- Identifier les besoins locaux pour tendre vers une autonomie alimentaire durable.
- Promouvoir l'agriculture biologique et raisonnée, notamment par le soutien aux nouvelles installations agricoles.
- Analyser les possibilités de commande publique pour encourager les circuits courts.

Le groupe a également impulsé le projet tutoré de quatre étudiants de l'ISARA entre mars et juin 2024. Leur travail s'est articulé autour de trois objectifs :

- Diversifier les grandes cultures.
- Favoriser l'installation de maraîchers.
- Étudier le rôle de la CCPA dans le soutien à l'agriculture locale.

Les étudiants ont mené des visites terrain diversifiées : maraîchage biologique, ateliers de transformation alimentaire (FICA), AMAP, et restaurations collectives locales. Ils ont également produit un rapport et une infographie, restitués en juin, pour proposer des solutions concrètes à la CCPA et aux élus.

Le groupe a également rencontré Thierry Colin en juillet pour approfondir la question des typologies foncières agricoles.

Une collaboration envisagée avec des acteurs non institutionnels pour intégrer des visions alternatives sur la gestion du foncier.

À la suite de ces travaux, plusieurs propositions ont été formulées :

- Réaliser une étude complète sur les typologies foncières disponibles et leur potentiel agricole.
- Promouvoir des dispositifs locaux favorisant une résilience alimentaire durable.
- Associer la CCPA à des initiatives innovantes, comme l'organisation d'événements lors de festivals locaux, pour sensibiliser davantage le grand public.

Le groupe a aussi été à l'initiative de l'organisation d'une conférence, animée par Gilles Escarguel, qui visait à sensibiliser le public sur les enjeux écologiques du territoire à l'occasion de la fête de la science. La conférence s'est déroulée le 9 octobre à la salle 1500 dans l'espace Dumesnil à Ambérieu-en-Bugey et s'intitulait « Energie, climat, biodiversité : comment tout est lié ? ». La communication pour la conférence s'est déroulée sur divers canaux comme Illiwap, PanneauPocket et les réseaux sociaux.



L'année 2024 a permis d'approfondir les réflexions sur l'autonomie alimentaire tout en amorçant des actions concrètes. Le groupe a démontré une forte capacité à mobiliser différents acteurs, à structurer ses idées autour de propositions réalisables et à animer une dynamique collective.

Les appuis au Conseil de développement

Les appuis politiques et techniques

Madame Josiane Canard, élue déléguée au Conseil de développement, était très présente et a participé à l'ensemble des assemblées plénières

En plus de la présence de Madame Canard, un appui est apporté par la présence aux Assemblées plénières ou à certaines réunions spécifiques d'élus ou d'agents de la CCPA qui s'impliquent régulièrement ou ponctuellement auprès du Conseil de développement.

- Monsieur Thierry Colin, Directeur Général des Services de la CCPA a été présent aux deux assemblées plénières et a rencontré le groupe de travail environnement.
- Un autre intervenant a échangé avec le groupe de travail environnement durant l'année 2024 :
 - o Monsieur Gilles Escarguel, maître de conférences et enseignant-chercheur au sein du LEHNA, un laboratoire d'écologie de l'Université Lyon 1.
- Plusieurs ont travaillé avec les membres du groupe de travail culture :
 - o Madame Lygeri Papagiannaki, coordinatrice culture et éducation artistique
 - o Madame Amandine Bertrand, chargée de communication et de la culture à la CCPA
 - o Monsieur Mike Gilblas, développeur indépendant chez Mighty Prods
- Et enfin, le groupe de travail mobilité et économie a rencontré deux intervenants :
 - o Monsieur Olivier Premillieu, chef de projet du Syndicat Mixte BUCOPA
 - o Monsieur Olivier Demoulin, Responsable Grands Projets à la CCPA

Durant tout le mandat, les membres ont rencontré de nombreux agents de la CCPA. Trois d'entre eux ont témoigné sur ce que ces échanges ont apporté à leurs projets.

- *« Ce fut un privilège de travailler avec les membres du groupe culture, de pouvoir compter sur leur participation dans différentes instances du projet culturel de la collectivité, d'échanger avec eux lors de réunions et de suivre l'avancement de leurs réflexions en matière de culture. Avec leur enthousiasme et motivation, et grâce à leur travail méthodique, ils et elles ont vraiment enrichi notre connaissance de la vie culturelle territoriale et ont contribué au développement des politiques culturelles de la collectivité. Leur travail a porté ses fruits : le Pl'Ain de culture est désormais fonctionnel et au service de la population, il complète parfaitement les efforts menés par la collectivité pour développer l'action culturelle. » Lygeri Papagiannaki – coordinatrice culture et éducation artistique*
- *« Les travaux menés conjointement avec le conseil de développement ont permis de faire émerger des projets d'intérêt pour le territoire et d'associer des parties prenantes plurielles (conseil de développement, élus, partenaires du territoire et monde étudiant). Le conseil de développement a proposé des poursuites inspirantes pour un certain nombre de projets portés par la collectivité qui permettront d'avancer concrètement et plus finement sur ces sujets. » Claire Labartette – chargée de mission transition énergétique/climat et écologie-agriculture*
- *« Un regard neuf et une ouverture d'esprit : souvent, dans les services, nous sommes « la tête dans le guidon » et les interactions avec le conseil de développement nous ont permis de prendre du recul et de voir les choses autrement. Cela a pu nous frustrer quand nous n'étions*

pas en mesure d'accéder à une de leur demande. » Cynthia de Saint Léger – Responsable gestion des déchets

Les appuis logistiques

Pour la préparation des réunions, le Conseil de développement bénéficie de l'aide de Céline Poirel – Assistante administrative d'accueil à la CCPA (ex : envoi des convocations, gestion des mails avec les membres, envoi des comptes-rendus...).

Pour son bon fonctionnement, le Conseil bénéficie également de la mise à disposition régulière de salles sur le territoire de la CCPA.

Les appuis stratégiques et dans l'animation

Le Conseil de Développement de la Plaine de l'Ain bénéficie de l'aide d'un bureau d'études extérieur – Nalisse – chargé d'aider à la programmation et à l'animation des réunions du Conseil de développement.

Analyse et perspectives

2024 s'agissait de la quatrième et dernière année du 1^{er} mandat pour le Conseil de développement de la Plaine de l'Ain. L'implication des membres est toujours très forte et riche. L'année 2024 a permis aux trois groupes de poursuivre le travail mené en 2023.

Les livrables réalisés par le Conseil de développement en 2023, livrable :

- Réunions pour le groupe de travail environnement
 - o Rapport d'ISARA - Etude sur la résilience alimentaire de la CCPA
- Réunions pour le groupe de travail culture :
 - o Site internet finalisé
 - o Vidéo tutoriel - Comment s'inscrire en tant qu'association ?
 - o Document de communication sur le site :



Evaluation des enjeux 2024

- Apporter un débouché concret à certaines propositions du Conseil de développement
 - ➔ Le site internet <https://plaindeculture.fr/> est en ligne.
 - ➔ Une étude sur la résilience alimentaire de la CCPA par des stagiaires.
- Lancer de nouvelles saisines ou auto-saisines
 - ➔ Le groupe de travail économie et mobilité s'est lancé sur un nouveau sujet : les évolutions fortes du territoire et la vivabilité de celui-ci.
- Préparer le renouvellement du Conseil de développement (décembre 2024) et garder le maximum de membres actuels
 - ➔ Le nouveau mandat débute en janvier 2025. L'enjeu de 2024 était donc de préparer le renouvellement du Conseil de développement en conservant au maximum des anciens membres : 13 anciens membres poursuivent leur implication dans le Conseil de développement, 17 nouveaux membres seront accueillis en janvier 2025.
- Fixer un agenda annuel pour les Plénières
 - ➔ 2 plénières ont été organisées en 2024 : l'une en début d'année pour faire le bilan de 2023 et une en fin d'année pour organiser au mieux le renouvellement du Conseil de développement et impliquer les anciens membres dans cette réflexion.
- Proposer un cycle de conférences ouvertes à tous
 - ➔ Une première conférence a été organisée en 2024.

Les enjeux pour l'année 2025

- Consolider et conserver la dynamique actuelle du Conseil de développement avec la nouvelle composition
 - Le nouveau mandat implique des changements en termes de membres. La moitié du Conseil de développement sera composé de nouvelles personnes. L'enjeu principal sera donc de conserver la dynamique du Conseil de développement et de créer de réelles interactions entre anciens et nouveaux membres.
- Définir de nouveaux groupes de travail répondant aux envies des membres et aux besoins du territoire
 - Lors de la plénière d'installation, les membres seront invités à s'exprimer sur les thématiques qui les intéressent en lien avec les compétences de la CCPA. Il s'agira par la suite de mettre en place rapidement des groupes de travail s'y afférant.
 - La question se posera de continuer ou non les réflexions menées par les trois groupes de travail du premier mandat. Les sujets qui pourraient être repris : le questionnement sur la vivabilité le développement du territoire, la suite du travail avec les étudiants sur l'autonomie alimentaire, la communication autour du site de Pl'Ain de culture, l'organisation de conférences, etc.

Annexes

- Règlement intérieur voté le 29 avril 2021
- Délibération du Conseil communautaire 2024-167